

Déclaration liminaire du CHSCT-D 93 du 26 novembre 2021

Lors d'une grande cérémonie, les États généraux de la justice ont été lancés. Marathon publicitaire en vue des prochaines élections, car leur construction a été faite dans la plus grande opacité et sans association des syndicats. Son objectif affiché : réfléchir à la place de la justice dans la société actuelle et la place du citoyen. Étrange quand, dans le même temps, une loi de « confiance dans l'institution judiciaire » est débattue au Parlement.....

Mais nous ne sommes plus à une contradiction près avec ce gouvernement.

Quoi qu'il arrive, le pouvoir d'achat des agents, les rythmes et donc les conditions de travail, le sens des missions de chacun, qu'ils soient surveillants, conseillers d'insertion et de probation, fonctionnaires des greffes, magistrats ou professionnels de l'éducation sont clairement des thèmes refoulés par ces états pas si généraux.

De même, si le budget est certes en augmentation et prévoit ici ou là des augmentations pour les agents, il s'agit de miettes, une aumône peu généreuse, même sans la comparer aux milliards distribués aux grands groupes du CAC 40 sans aucune contre partie, et alors qu'ils distribuent des dividendes en augmentation chaque année.....

Un budget qui consolide le tout carcéral sans améliorer les conditions de travail des agents, un budget qui conforte la part du privé dans les missions de l'Etat. Un budget qui confirme la précarisation des professionnels en augmentant la part de contractuel par rapport aux titulaires.

Et vous savez aussi bien que nous que ce n'est pas l'augmentation magique de l'IFSE des agents du ministère dans le 93, en complément de la prime mercenaire dite de « fidélisation des agents de l'Etat en Seine Saint Denis » qui va profondément et durablement changer les conditions de travail de nos collègues.

L'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents quelque soit leur place ou leurs missions ne pourra se faire que dans un travail commun qui commence ici, dans cette instance.

Il est donc primordial dans l'intérêt de tous que nous puissions sans limite parler de l'ensemble des sujets liés aux conditions de travail, des rapports humains et hiérarchiques et chaque fois que nécessaire élaborer ensemble des propositions d'amélioration.

C'est ainsi que la CGT et le SM abordent depuis toujours cette instance car ce n'est pas à l'humain de s'adapter au travail mais au travail de s'adapter à l'humain.

C'est dans cet esprit que nous aborderons, une fois encore, la situation des agents administratifs du centre de semi-liberté (CSL) de Gagny.

Mais également de la mise en œuvre du code de justice pénale des mineurs (CJPM) et la souffrance au travail ainsi que la perte de sens des missions de chacun qui en résulte faute de moyens humains en conséquence.

Les éléments positifs tel que les travaux de rénovation du Tribunal judiciaire, si longtemps attendus, peuvent générer du stress au travail et par extension de la souffrance. Il nous faudra comprendre les motifs organisationnels qui conduisent à ce constat et proposer collectivement des solutions pour y mettre fin.

De même, nous saluons les travaux prévus à l'UEHC de Rosny sous Bois et la préparation du déménagement de la DT PJJ, même si l'association du CHSCT-D se fait a posteriori, à l'inverse des textes réglementaires, nous regrettons qu'aucune solution ne se profile pour les UEMO de Pierrefitte (depuis 14 ans) et Saint Denis (seulement depuis 4 ans).

Enfin pour prouver l'intérêt et l'importance de cette instance, nous saluons qu'après plus de six interpellations de la CGT et SM sur la situation de l'UEMO de Montreuil, monsieur le Directeur Territorial de la PJJ a enfin pris la mesure du problème lors de sa visite et ordonné les travaux. Il n'y a

plus qu'à trouver l'entreprise...

Dans la même ligne, alors que les DUERP sont obligatoires depuis 2001, il a fallu que la CGT et le SM pose un ultimatum aux Services judiciaires pour que celui du Tribunal Judiciaire soit mis au travail. S'il est dommage d'en arriver à ces extrémités, nous sommes satisfaits du travail mis en œuvre pour sa réalisation.

Alors c'est bien parce que le CHSCT n'est pas une instance « hiérarchie » ou « cadres » contre les syndicats, mais bien un lieu de réflexion et d'élaboration commune en vue d'améliorer, mais aussi de prévenir toutes souffrances au travail, qu'il est voué à disparaître aux prochaines élections professionnelles.

Nous continuons de regretter sa disparition dans un an, lors des élections professionnelles, mais durant cette ultime année, nous espérons que vous ne serez pas/plus dans une attitude de rejet systématique de nos remarques et alertes.

Nous concluerons par des remerciements à l'attention du secrétaire administratif de cette instance et de la qualité du travail qui vient confirmer l'importance d'un secrétariat dédié à cette instance.